

SÉANCE ORDINAIRE du 13 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : six avril 2018

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjoint et M. FONTAINE Pascal, Mme GREUIN Florence, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, Mme GAUTHIER Véronique, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absent excusé : JAQUET Pascal

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2018

Délib 2018-20-Budget principal 2018 : proposition et vote du budget primitif

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal 2018, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 539.558,00€ et à 368.501,00€ en dépenses et recettes d'investissement.

Vote des subventions 2018

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions à diverses associations et organismes pour l'année 2018 pour un montant global de 5000,00 euros. Une subvention de 3000 euros est par ailleurs accordée au CCAS de la commune.

Délib 2018-21-Budget assainissement 2018 : proposition et vote du budget primitif

Le Conseil Municipal vote le budget primitif assainissement 2018, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 129.572,00€ et à 71.851,00€ en dépenses et recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement tels que fixés en 2017, soit : part fixe annuelle à 60 euros ttc et part variable basée sur la consommation d'eau à 1 euro le m³.

Délib 2018-22-Budget lotissement 2018 : proposition et vote du budget primitif

Le Conseil Municipal vote le budget primitif Lotissement « Etang des Bois » 2018, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement à 24.908,00€.

Délib 2018-23 - délibération autorisant le Maire à déposer une demande « d'aide aux communes à faible population » / projet aménagement cimetière

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

- Vu les conditions d'attribution par le Département du Loiret de l'enveloppe annuelle réservée aux communes de moins de 650 habitants,

- **Autorise** le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Loiret un dossier de demande d'aide aux communes à faible population au titre de l'année 2018 – projet aménagement du cimetière- et à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Délib 2018-24 - délibération de la commune -maître d'ouvrage, adoptant le projet d'aménagement du cimetière

Le Conseil Municipal de Vieilles-Maisons,

Vu le projet d'aménagement du cimetière,

Vu le devis estimatif retenu d'un montant de 19.945,00 € h.t, soit 23.934,00 € ttc.

Après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'aménagement du cimetière
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental du Loiret au taux maximal dans le cadre des aides aux communes à faible population – année 2018
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux par anticipation, soit avant réception de la notification de la décision d'attribution de subvention.

Délib 2018-25-Reprise et tarif reprise concession cimetière

Le Conseil Municipal, vu la demande de rétrocession d'une concession funéraire présentée par Mme NANOT Léna (138 rue du Rasoir à Amilly), donne son accord pour reprendre la concession n° 311. A noter que la part initialement réservée au CCAS, soit les 2/3 n'est pas remboursable : la somme de cent soixante euros maximum pourra effectivement être remboursée au concessionnaire.

Commission PLUI et délégués communaux

Dans le cadre de l'étude pour l'instauration du PLUI – plan local d'urbanisme intercommunal, il y a lieu de nommer une commission communale et deux délégués communaux qui assisteront aux réunions du COPIL.

Commission communale : Daniel LEROY, Pascal FONTAINE, Denis PARMENTIER, Robert BRAGUE et Bernard MOINEAU

Délégués communaux : Daniel LEROY et Bernard MOINEAU

Divers :

- Choix du feu d'artifice pour le 13 juillet d'un montant de 1000€.
- Plantations fleurissement dans le cimetière : à revoir par la commission
- Informations scolaires : Bernard Moineau, président du syndicat scolaire, indique que le SIRIS a demandé à l'Inspection Académique de ne pas fermer de classe dans le groupe scolaire de Vieilles-Maisons dans l'attente des résultats d'une réflexion menée au niveau des élus du Lorriçois en lien avec l'Education Nationale. Par ailleurs, le Conseil Communautaire a délibéré pour demander à l'I.A. de ne pas procéder aux fermetures de classes projetées à La Cour Marigny et Vieilles-Maisons. Une réunion est programmée le 14 mai entre élus et inspection académique. Ce « gel » des fermetures projetées s'inscrit dans le cadre du « Protocole de Ruralité ».
- Prochain conseil municipal : 1^{er} juin